

Service administration générale

Acte n°2017-31

ARRÊTÉ

portant délégation de signature au commandant Stéphane GIROIR, chef du groupement pilotage et fonctions stratégiques

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU les articles L-1424-33 et R.1424-19.1, du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du président du conseil départemental du Tarn en date du 15 septembre 2017, portant désignation de M. Michel BENOIT en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours du Tarn en date du 15 septembre 2017 portant délégation de signature au Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental du SDIS,

VU l'arrêté conjoint de nomination du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours et de la Préfète du Tarn en date du 16 août 2013 portant nomination du commandant Stéphane GIROIR en qualité de chef du groupement pilotage et fonctions stratégiques au service départemental d'incendie et de secours du Tarn à compter du 1er septembre 2013,

VU l'arrêté de nomination du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours en date du 14 octobre 2013 portant nomination du capitaine Guy MARTIEL en qualité d'adjoint au chef de groupement et de chef du service du contrôle de gestion et management intégré au service départemental d'incendie et de secours du Tarn à compter du 1er décembre 2013,

VU l'avenant n°1 au contrat d'engagement à durée déterminée de M. Julien BONREPAUX du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours en date du 1er octobre 2013 affectant M. Julien BONREPAUX au groupement pilotage et fonctions stratégiques en qualité d'adjoint SI au chef de groupement au service départemental d'incendie et de secours du Tarn à compter du 1er septembre 2013,

VU l'avenant n°2 au contrat d'engagement à durée déterminée de M. Julien BONREPAUX prolongeant son contrat jusqu'au 31 octobre 2017 inclus ;

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS n°022 en date du 29 avril 2015 accordant délégations et attributions au président,

Considérant que pour l'exercice des missions de gestion administrative du service départemental d'incendie et de secours du Tarn, il est nécessaire que le commandant Stéphane GIROIR, chef du groupement pilotage et fonctions stratégiques dispose d'une délégation de signature accordée par le président,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Délégation est donnée au commandant Stéphane GIROIR, chef du groupement pilotage et fonctions stratégiques au service d'incendie et de secours du Tarn, à l'effet de signer les documents administratifs visés ci-après :

- dans la limite des attributions du groupement pilotage et fonctions stratégiques :
 - les bordereaux de transmission de documents ;
 - les bons de commande inférieurs à 4000 € TTC ;
 - la certification du service fait pour les bons de commande susvisés ;
- relatifs au management des technologies de l'information :
 - les courriers aux fournisseurs et partenaires ;
- relatifs au contrôle de gestion – Management intégré :
 - les convocations.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du commandant Stéphane GIROIR, cette délégation est exercée par :
- M. Julien BONREPAUX, chargé de missions des systèmes d'information, pour les documents relevant du management des technologies de l'information ;
- le capitaine Guy MARTIEL, chef du service contrôle de gestion – management intégré pour les documents relevant du service contrôle de gestion – management intégré.

Article 3 :

L'arrêté 2015-13 du 13 mai 2015 portant délégation de signature au commandant Stéphane GIROIR est abrogé.

Article 4 :

Le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture le :

A Albi le : 18 SEP. 2017

Le président du conseil d'administration du SDIS



Michel BENOIT

et de la notification aux intéressés :

le :

le :

le :

Le chef du groupement pilotage et fonctions stratégiques

Le chargé de missions des systèmes d'information

Le chef du service contrôle de gestion – management intégré

Commandant Stéphane GIROIR

Julien BONREPAUX

Capitaine Guy MARTIEL

Ampliation adressée au :

- comptable de la collectivité

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.